

OPAH-RU* : DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT CENTRE-VILLE D'ISSOIRE



* OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat et Renouvellement Urbain

► Pour qui ?

- Vous êtes propriétaire occupant
C'est votre résidence principale, actuelle ou future. Le niveau de ressources ne doit pas dépasser un certain plafond.
- Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou que vous souhaitez louer. Vous vous engagez à louer votre logement rénové pour une durée minimum de 9 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé. Les subventions varient en fonction du type de travaux à réaliser.

► La marche à suivre :

1. Contactez l'Agglo Pays d'Issoire afin de vérifier l'éligibilité de votre projet
2. L'Agglo Pays d'Issoire mandate SOLIHA pour une visite de votre logement
3. SOLIHA vous conseille et vous accompagne gratuitement dans vos démarches

► Quels sont les travaux éligibles ?

- **Les travaux de rénovation des logements dégradés : un projet global** (Electricité, assainissement, plomberie, sanitaires, chauffage, toiture, peinture au plomb ...)
- **Les travaux de rénovation ou de remise en service de logements vacants sur le secteur locatif ou en accession à la propriété**
- **Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées, occupant leurs logements** (Remplacement de la baignoire par une douche adaptée, monte-escalier, aménagement de pièces en rez de chaussée, rampe d'accès ...)
- **Les travaux liés aux économies d'énergie : un gain énergétique de 35%** (Isolation des combles, doublage des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage, ventilations, chauffe-eau solaire ...)
- **Des aides complémentaires pour valoriser votre bien** (façades, percement de mur aveugle, végétalisation, regroupement de logements...).

Les conditions à remplir ?

- Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans
- Les travaux seront réalisés par des professionnels du bâtiment.
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord Des partenaires financiers.

Cette opération est mise en place jusqu'en décembre 2022 !

Un conseiller peut vous renseigner par téléphone ou lors de permanences*. Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne sur monprojet.anah.gouv.fr.

Contact

Agglo Pays d'Issoire
Direction Mobilité et cadre de vie (Service Habitat)
20 rue de la liberté
BP 90162 - 63504 Issoire Cédex
Tel : 04 15 62 20 03

*Pour plus de renseignements : <https://www.capissoire.fr/>